

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13313**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence Professionnelle Électricité, Électronique, spécialité Énergies renouvelables appliquées à l'Habitation et au Bâtiment Industriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Littoral Côte d'Opale, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Université du Littoral Côte d'Opale, Recteur de l'académie, Président de l'Université du Littoral, Directeur de l'IUT Calais/Boulogne

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La Licence Professionnelle Energies Renouvelables Appliquées à l'Habitation (ERAH) et au bâtiment industriel a pour but de former des techniciens et assistants-ingénieurs.

Le diplômé réalise un audit énergétique du bâtiment et propose des solutions pour en améliorer l'efficacité énergétique en ayant le souci du respect de la réglementation. Il identifie et dimensionne des solutions alternatives par l'intégration des énergies renouvelables, et par la gestion informatisée des ressources énergétiques.

Il sensibilise le personnel de l'entreprise aux problèmes d'économie d'énergie.

Il prospecte (veille technologique) pour intégrer les nouveaux concepts technologiques liés à l'efficacité énergétique.

Le titulaire est capable de :

- Faire un audit énergétique et technologique d'un bâtiment.
- Proposer des solutions techniques spécifiques d'isolation, de ventilation, de chauffage et d'éclairage d'un bâtiment en tenant compte de la réglementation thermique en vigueur (RT2012...).
- Dimensionner et suivre les installations, calculer la rentabilité financière, mettre en route les solutions à énergies renouvelables (photovoltaïque, petit éolien, capteur thermique et pompe à chaleur...).
- Choisir, installer et piloter des réseaux informatiques spécifiques pour l'efficacité énergétique (KNX, Coronis, système libre...).
- Utiliser des logiciels spécialisés au niveau de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et dans le secteur du bâtiment (Pvsyst, Transol, AutoCad, Orebat, BAO expert...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans les structures suivantes :

- Bureaux d'études
- Installateurs de systèmes à énergies renouvelables
- Entreprises à forte dépendance énergétique
- Collectivités
- Associations pour l'environnement

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Chargé d'affaires (bâtiment et travaux publics)
- Technicien en réhabilitation de l'habitat
- Economiste d'entreprise
- Technico-commercial en énergies renouvelables
- Consultant en énergies renouvelables

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

D1407 : Relation technico-commerciale

F1108 : Métier de la construction

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

http://www.univ-littoral.fr/formation/documents/lpro_erahbi.pdf

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

arrêté du 7 novembre 1999 sur la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 4 novembre 2010 autorisant l'Université du Littoral Côte d'Opale à délivrer les diplômes

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret 2002-590 du 24 avril 2002 sur la VAE

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi Statistique de l'Etablissement (ODESSE)

<http://www.univ-littoral.fr/universite/odesse.htm>

Autres sources d'information :

Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi Statistique de l'Etablissement (ODESSE)

www.univ-littoral.fr

<http://iutcalais.univ-littoral.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université du Littoral Côte d'Opale : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [Dunkerque]

Dunkerque

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Calais

Historique de la certification :